



Fonction publique p.3

L'US

UNIVERSITÉ SYNDICALISTE



lycée p.4

L'Université Syndicaliste, le journal du Syndicat national des enseignements de second degré – numéro 784 du 24 novembre 2018



L'édito

Pouvoir de choix

Le mouvement des « gilets jaunes », avec toutes ses ambiguïtés, pointe néanmoins un malaise social grandissant, alimenté par les politiques menées ces dernières années et le discours qui les enrobe et les justifie. Telle qu'elle est conçue, la fiscalité écologique accule les plus fragiles, ceux qui ne peuvent se passer de leur véhicule, parce qu'ils n'ont pas les moyens de se loger près de leur lieu de travail ou en raison de l'absence de transports en commun, et qui n'ont pas non plus les moyens d'investir dans un SUV hybride. Quelle politique pour l'aménagement du territoire, les transports collectifs, les services publics ? Les beaux discours sur la ruralité, les inégalités territoriales font long feu face à la réalité des arbitrages budgétaires. Les taxes sur les produits pétroliers rapportent... Il faut bien compenser le fait de se priver des ressources fiscales tirées des plus riches. Les choix sont clairs. La seule cohérence de ces politiques est le soutien envers et contre tout à un libéralisme au service d'une politique de l'offre qui n'en finit pas de ravager le tissu social. Rien n'échappe à cette logique. Le budget de l'Éducation nationale, les réformes en cours du lycée et de l'orientation ne sont pas à la hauteur des enjeux, des besoins en formation de nos élèves et de leurs familles, de la reconnaissance de nos métiers, de la revalorisation salariale.

Après le 12 novembre, continuons d'être mobilisés, en particulier pour les

élections professionnelles, en votant pour le SNES et pour la FSU. ■



Frédérique Rolet, secrétaire générale

mobilisation

Maintenir le rapport de force



Promettant une « École de la confiance », à grand renfort d'annonces tapageuses, le ministre n'aura suscité que la défiance des personnels, qui se change aujourd'hui en mouvement constructif. La journée du 12 en est la preuve. Une autre vision de l'école s'est fait entendre dans les cortèges à travers tout le pays. L'élan se poursuit. Ensemble, il s'agit de s'engager pour améliorer le quotidien des élèves et le nôtre.

Le 12 novembre a permis de renouer avec une dynamique de mobilisation importante.

Partout des manifestations ont rassemblé enseignants, CPE, AED, psychologues de l'Éducation nationale... tous unis pour dire leur opposition aux suppressions de postes mais aussi à des réformes qui dénaturent les métiers et mettent en concurrence établissements et disciplines. De très bons taux de grévistes dans le second degré ont été signalés dans de nombreux départements. La visibilité du SNES-FSU était notable dans les cortèges, beaucoup de lycées se sont mobilisés. Les déclarations de Jean-Michel Blanquer sur les taux de

grévistes, reprenant le mode de calcul habituel, n'ont trompé personne.

Calculer le taux de grévistes en regardant qui fait grève à 8 heures et en le rapportant à l'ensemble des personnels des établissements permet bien sûr de minorer les chiffres. Cet artifice ridicule destiné à l'opinion ne modifie en rien la réalité : la contestation qui gagne le pays, notamment sur les questions de pouvoir d'achat, est forte dans l'Éducation nationale.

Droit de suite

L'avertissement donné le 12 à Jean-Michel Blanquer est sévère et doit être pris en compte. Les sondages montrent que le mouvement des personnels de l'Éducation nationale est soutenu, que la majorité des citoyens considère que l'on ne donne pas à l'Éducation nationale, en particulier au second degré, les moyens de bien fonctionner. Le creu-

sement des inégalités sociales et territoriales dans notre pays rend d'autant plus crucial le rôle de l'éducation. Supprimer 2 650 postes dans le second degré, envisager une ardoise encore plus lourde pour les budgets suivants est irresponsable. Irrresponsable également, le rythme imposé pour la réforme du lycée et la rédaction des programmes. De nombreuses disciplines risquent d'être mises à mal. L'implantation des enseignements de spécialité et des options sera très inégale. Dans les familles, parmi les élèves et les enseignants, l'inquiétude est palpable dans les lycées. Les personnels de collège appréhendent l'augmentation des effectifs à la rentrée prochaine.

Toutes les initiatives locales doivent se développer (refus des examens

blancs, motions au CA, tract aux parents...) et seront relayées sur le site

Soutenus par la majorité des citoyens

national. Le SNES-FSU entend bien prolonger la mobilisation du 12 novembre en organisant une opération médiatique le 19 décembre, jour où se tiennent parallèlement le CSE qui examinera les programmes du lycée et le CTM qui donne l'information sur les dotations aux académies.

Un meeting sera suivi d'un rassemblement devant le ministère de l'Éducation nationale ainsi que dans les départements et académies devant les inspections académiques et rectorats. Tous les collègues seront invités à envoyer à Jean-Michel Blanquer un message exprimant leurs demandes. Sur les salaires, les postes, les réformes, le SNES-FSU poursuit la mobilisation ! ■ Frédérique Rolet

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018



VOTEZ SNES, VOTEZ FSU



ENGAGÉES AU QUOTIDIEN

L'agenda du SNES-FSU

instances

- **Le 26 novembre** → **AEFF**
Réunion du Conseil d'administration.
- **Le 27 novembre** → **Conditions de travail**
Réunion du CHSCT ministériel de l'Éducation nationale.
- **Le 28 novembre** → **CSL**
Commission spécialisée préparatoire au CSL du 11 décembre à l'étude les textes d'application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et des aménagements d'examens.
- **Les 11 et 12 décembre** → **CAN**
Réunion de la Commission administrative nationale, le parlement du SNES-FSU.

audiences et groupes de travail

- **Le 21 novembre** → **Lycée**
Audience sur la réforme du lycée. Le SNES-FSU y portera ses critiques et ses propositions pour une autre réforme.
- **Le 21 novembre** → **DGESCO**
Audience sur la réforme des programmes du lycée.

- **Le 27 novembre** → **Lycéens**
Le SNES-FSU rencontre l'UNL.
- **Le 29 novembre** → **Vie scolaire**
Audience au ministère sur le traitement des incidents en milieu scolaire.
- **Le 30 novembre** → **Protocole**
Réunion de conclusion avec le secrétaire d'État à la Fonction publique pour signature du protocole « *égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique* ».
- **Le 28 novembre** → **CPE**
Participation du secteur à la réunion de l'Observatoire de la presse lycéenne.
- **Le 4 décembre** → **Étudiant**
Le SNES-FSU rencontre l'UNEF.
- **Le 5 décembre** → **Psq-ÉN**
Audience à la DGRH.
- **Le 5 décembre** → **Programmes**
Audience à la DGESCO sur les projets de programmes du lycée général et technologique.
- **Le 11 décembre** → **Emploi-formation**
Le SNES-FSU participe à la réunion du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP).

stages et colloques

- **Le 22 novembre** → **Collège**
Stage académique à Nancy.
- **Le 23 novembre** → **Stages**
Stage droits et devoirs des personnels dans les établissements à Toulon et « bientôt la retraite » à Versailles.
- **Le 29 novembre** → **Stages**
Stages réforme du lycée et du bac à Marseille et Montpellier, collège à Metz, non-titulaires à Toulouse, histoire/géographie à Dijon, AED/AESH à Toulouse.
- **Le 4 décembre** → **Stages**
Stages réforme du lycée à Amiens et CPE à Marseille.

action

- **Du 23 au 25 novembre** → **Stand**
Le SNES et la FSU présents au Salon de l'Éducation.
- **Du 29 novembre au 6 décembre** → **Élections**
Votez SNES, votez FSU !

élections pro Tous concernés

Du 29 novembre au 6 décembre, chaque personnel, quel que soit son statut, pourra voter pour élire ses représentants aux niveaux académique et national.

Dans le contexte actuel, l'enjeu est majeur. Le gouvernement a l'intention de réduire le champ de compétence des CAP actuellement consultées sur toutes les situations individuelles : mutation, promotion, changement de grade, évaluation... Il veut en faire de simples chambres d'appel et fondre les CHSCT dans les CT, rompant ainsi avec l'indépendance et le recul nécessaires pour émettre des avis et des propositions pour améliorer la protection de la santé, de la sécurité et les conditions de travail des agents. Pour s'opposer à ces orientations, outre la pétition initiée par la FSU (<http://fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html>), le vote est l'outil essentiel.

Comment voter ?

D'abord s'assurer que l'on a accès à sa boîte mail professionnelle (@academie.fr) puis se rendre sur le site du ministère (<http://elections2018.education.gouv.fr>) pour créer son mot de passe personnel, un lien à usage



unique vous est ensuite envoyé sur votre messagerie professionnelle. Celui-ci vous permettra d'accéder à votre espace électeur. De là, vous trouverez le lien vers votre espace de vote. Pour y accéder, munissez-vous de l'identifiant que vous avez reçu sur votre notice de vote et du mot de passe personnel que vous vous êtes créé. Il ne vous reste plus qu'à voter pour les trois ou quatre scrutins auxquels vous pouvez participer. Si vous avez égaré votre notice de vote, vous pouvez récupérer un identifiant depuis votre espace électeur.

Lorsque cette opération est faite, n'hésitez pas à aider d'autres collègues à voter... pour les listes présentées par le SNES et la FSU.

Toutes les informations utiles sont sur le site du SNES dédié aux élections : www.elections2018-education.fr. ■

Xavier Marand

Élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018

Des élus avec vous,

pour vous

Je vote , je vote 

rémunérations, subventions Règlement de comptes

FO ébranlé par une crise sur la rémunération de ses dirigeants, le SNALC dénonçant des subventions aux fédérations : une mise au point s'impose.

Comme à chaque élection, nous sommes attaqués par le SNALC qui se présente comme le seul syndicat indépendant car ne bénéficiant d'aucune subvention. Il omet de rappeler que sa fédération (FGAF) demande des subventions qui lui sont refusées, du fait de son absence de représentativité dans la Fonction publique. En effet, la FSU bénéficie, comme toutes les fédérations représentatives dans la Fonction publique de l'État, de subventions. Certaines d'entre elles sont assujetties à une obligation de présence dans des instances.

Par ailleurs, le SNALC oublie de mentionner que toutes les organisations syndicales bénéficient de subventions indirectes par le biais du dégrèvement d'impôts dont bénéficient leurs adhérents. Enfin, il laisse penser que les subventions de la FSU sont reversées au SNES alors que c'est l'inverse : ce sont ses syndicats adhérents qui financent la FSU.

Rémunérations

Comme tous les syndicats, le SNES-FSU bénéficie de décharges de service pour activité syndicale calculées sur la base des résultats aux élections

professionnelles. Certains militants de notre syndicat sont donc déchargés d'une partie de leur service mais, contrairement à d'autres (l'UNSA, le SGEN, FO et le SNALC), aucun d'entre eux n'est totalement déchargé : tous conservent un service en établissement ou en CIO. L'intégralité de leur traitement leur est versée par l'Éducation nationale. Ils s'engagent à refuser les heures supplémentaires annuelles.

Le SNES-FSU ne leur verse aucune indemnité fonctionnelle, mais ils sont remboursés de leurs frais liés aux déplacements nécessaires à leur activité syndicale (au niveau national, 11,50 euros pour un repas du midi, 13 euros pour un repas du soir, billet de train deuxième classe remboursé, 63 euros pour une nuitée d'hôtel à Paris). Une demi-douzaine de militants au niveau national, passant trois nuits à Paris chaque semaine, sont hébergés par le SNES-FSU dans des studios qu'il détient ou qu'il loue.

Transparence

Chaque année, toutes ces dépenses sont examinées par un commissaire aux comptes, conformément à la loi.

Laisser planer le doute sur des avantages acquis grâce à des responsabilités syndicales participe du dénigrement systématique des syndicats, de l'amalgame d'un « tous pourris » populiste, qui cherche à se débarrasser des corps intermédiaires. L'actualité nous en montre tous les dangers. ■

Les trésoriers nationaux du SNES-FSU



Militer au SNES-FSU, ce n'est ni un sacrifice ni une rente.

29 > 06
NOV DÉC

Votez !



POUR AGIR ENSEMBLE

formation initiale Vrais problèmes, mauvaises réponses

Pour réformer la formation des professeurs et CPE, le ministre a ouvert trois chantiers... à l'envers de toute logique.



Une refonte totale de la formation initiale des enseignants est annoncée, mais on constate un invariant : les stagiaires sont toujours considérés comme de commodores supports d'enseignement. Avec J.-M. Blanquer, il faut que tout change pour que rien ne change.

Le prérecrutement et le contenu de la formation initiale sont traités en parallèle alors que la place du concours est repoussée à la sortie du rapport confié à Mme Ronzeau et M. Saint-Girons... rapport qui se fait toujours attendre.

Calendrier

La place du concours, pourtant centrale dans ce dossier, est mise au second plan comme les contenus des formations et ceux des épreuves de concours lui sont liés. Le ministère envisage de déplacer le concours, aujourd'hui fixé au M1 (le M2 étant obligatoire pour être titularisé) soit en fin de L3, soit en fin de M2. Quel que soit le choix final, cela aura un impact sur le contenu de la formation initiale comme sur la manière dont les pré-recrutements doivent être conçus.

Pour le SNES-FSU, un haut niveau de qualification (disciplinaire ou éducative) est nécessaire pour exercer les métiers du professorat ou de CPE. C'est l'une des raisons pour lesquelles il revendique que le concours soit placé après le M2. Cette condition n'est toutefois pas suffisante. La formation initiale doit donc, pour le SNES-FSU, permettre d'acquérir des contenus didactiques, d'approfondir ses connaissances dans la discipline enseignée, de réfléchir sur le métier enseigné et de s'approprier, par l'in-

termédiaire du stage dont le temps de service doit être réduit à 6 heures, des éléments de professionnalisation.

Améliorer la formation initiale une nécessité

Les stagiaires ne cessent de témoigner de l'inégale qualité des formations dispensées dans les ESPÉ et des évaluations tatillonnes et infantilisantes qu'ils subissent. Mais le ministre n'a pas prévu d'alléger le service des stagiaires au tiers temps. Privilégier la formation sur le tas est son antienne déjà en vogue en 2010.

Les maquettes des futurs masters MEEF dépendraient d'un nouvel arrêté

et d'un référentiel de formation censé mieux cadrer la formation autour de 800 heures. Toutefois rien ne garantit que les stagiaires auront une offre de formation équivalente sur l'ensemble du territoire national.

Quant au prérecrutement envisagé par le ministre, il consiste à imposer progressivement à quelques AED un service d'enseignement conduisant à une formation sur le tas plutôt que d'envisager un dispositif permettant d'attirer des étudiants vers les métiers de l'enseignement ou de l'éducation (voir encadré). Le SNES-FSU s'est vigoureusement opposé à ce dispositif et regrette l'occasion manquée de mettre en place un financement des études de celles et ceux qui veulent se destiner à ces métiers et enfin tenter

de pallier la crise de recrutement que connaît le métier de professeur.

Si les intentions souvent affichées peuvent être partagées, la mise en œuvre de la réforme de la formation des maîtres n'est ni ambitieuse ni « bienveillante ». Les candidats aux concours 2019 le savent : ils n'ont toujours droit à aucune aide financière et s'inquiètent de la baisse des postes.

Le SNES et la FSU mèneront campagne avec les étudiants et les personnels pour faire valoir leur exigence de réinvestissement de l'État pour une véritable amélioration de la formation initiale et pour la revalorisation, indispensable pour résoudre la crise de recrutement. ■

Alain Billate

AED, formation sur le tas

À la rentrée 2019, trois mille étudiants entrant en L2 se destinant aux métiers de professeur ou CPE seront recrutés comme AED, moitié dans le premier degré et moitié dans le second degré. L'objectif du ministère est d'atteindre les 10 000 AED à la rentrée 2021.

Recrutés par le chef d'établissement, sur des contrats de droit public de trois ans, ils devront huit heures de service en L2 et L3 pour assurer de la « co-intervention » en classe avec l'enseignant, le dispositif « devoirs faits », l'AP ou des EPI. En M1, ils seront responsables de séquences pédagogiques complètes, et pourront assurer des remplacements sur un service d'un maximum de six heures. Ils seront recrutés en priorité parmi des étudiants boursiers dans des académies ayant déjà des EAP ou des masters en alternance.

Si leur rémunération n'est pas encore complètement décidée à ce jour, ils devraient percevoir environ un tiers du salaire d'un AED à temps plein, soit approximativement



300 € cumulables avec une bourse et bénéficier de 200 heures de formation assurée par l'Université.

Les concours de recrutement seraient adaptés en incluant une épreuve qui évaluerait leur expérience professionnelle.

mutations 2019 Les élus à vos côtés

Le SNES-FSU met tout en œuvre pour conseiller au mieux les participants aux mutations.

Conservez un double de votre dossier complet et joignez-en une copie à la fiche de suivi que vous retournerez au SNES-FSU.

La fiche de suivi SNES-FSU

À chaque type de mouvement correspond une fiche (téléchargeable sur notre site). Indispensable pour que les élus SNES-FSU puissent suivre votre dossier individuel, elle permet de vérifier et de compléter les informations enregistrées par l'administration afin de faire valoir tous vos droits et de faire rectifier d'éventuels oublis ou erreurs.

Envoyez une fiche par mouvement auquel vous participez. La fiche pour le mouvement inter est à envoyer à la section académique SNES-FSU de votre académie actuelle : c'est dans cette académie que se tiendra le GT de vérification des vœux et barèmes et ce sont les élus académiques qui suivront votre dossier. Pour les collègues relevant de la 29^e base, la fiche est à envoyer au SNES-FSU national. Les fiches de suivi pour les mouvements spécifiques sont à envoyer au siège national : ce sont les élus du SNES-FSU en CAPN qui suivront votre demande et qui siègeront au ministère. Les fiches doivent être envoyées au plus tôt afin que les élus disposent de suffisamment de temps pour les consulter et intervenir si nécessaire. ■

Thierry Meysonnier



Flasher pour accéder au portail mutations du site SNES national

Pour ce faire, les outils ne manquent pas : le numéro de L'US spéciale « Mutations 2019 », le site national et celui de chaque section académique, ainsi que les réunions et permanences mutations du SNES-FSU. Le barème a connu des évolutions cette année : les conseils avisés des élus du SNES-FSU sont donc d'autant plus indispensables.

Vœux à confirmer

La date limite pour la saisie des vœux sur SIAM est fixée au mardi 4 décembre à 18 heures. Vous sera alors envoyée dans votre établissement une confirmation de votre demande écrite. Il peut arriver que les barèmes calculés par SIAM soient erronés. Il vous appartiendra alors de porter les corrections nécessaires en rouge sur la confirmation papier, de signer cette dernière et de la remettre à votre chef d'établissement en l'accompagnant des pièces justificatives nécessaires.

L'administration ne réclame aucune pièce : pour savoir lesquelles joindre pour justifier telle ou telle situation ouvrant droit à bonification, consultez L'US spéciale « Mutations 2019 ». Une procédure particulière sera appliquée aux personnels qui relèvent, pour leur gestion, du bureau DGRH B2-4 (personnels hors académie) : la remise et le retour de la confirmation de participation se feront via SIAM.



FP Après le dégraissage, le dépeçage ?

Ce qui frappe dans les attaques actuelles contre le statut, c'est bien sûr leur ampleur, mais aussi une forme de légèreté et d'inconséquence dans la manière dont ce travail de sape est mené.

Les « marcheurs » avancent sans aucune considération pour les grands équilibres issus de la construction statutaire, qui permet à la France d'avoir, depuis 1946, des fonctionnaires efficaces, intègres et indépendants, mais aussi responsables. C'est le pays tout entier qui pâtirait de ces funestes projets.

Projets confirmés

G. Darmanin a annoncé le 28 octobre la « généralisation du contrat d'embauche pour les fonctionnaires ». O. Dussopt, secrétaire d'État à la Fonction publique, évoque quant à lui « l'extension des exceptions » permettant l'embauche de contractuels sur des emplois publics

permanents. Encourager les entorses à un principe qu'on prétend maintenir est déjà une curieuse manière de faire. Mais, quand les dérogations sont déjà à hauteur de 20 % - c'est la part de non-titulaires parmi les agents publics aujourd'hui -, on se dit que les propos des deux membres du gouvernement sont finalement convergents, l'un étant seulement plus provocateur dans la forme et favorable à une application encore plus précipitée que l'autre. Le fond de la « pensée complexe » de nos gouvernants reste à terme de ne plus recruter de personnels sous statut.

Le gouvernement envisage aussi, dans le cadre de la suppression de 120 000 emplois, un nouveau dispositif qui serait proposé à certains des agents dont le poste est supprimé. Au-delà d'une réforme de l'Indemnité de départ volontaire (IDV), la seule nouveauté serait le droit au chômage pour les fonctionnaires, mais le flou est total quant aux conditions d'accès à cet

étrange droit. Ce qui se trame au sommet de l'État, c'est la préparation de véritables plans sociaux lors desquels aucun « choix » ne sera laissé aux agents mis à la porte, qui seraient invités à partir avec l'éventuelle indemnisation proposée.

Objectif à terme : ne plus recruter de personnels sous statut

Le gel de la valeur du point d'indice se poursuit et, pire, on envisage d'augmenter seulement la rémunération de quelques-uns, (la part dite « variable »), au détriment de tous les autres. Enfin, les projets de

suppression de certaines compétences des instances de représentation du personnel sont toujours d'actualité.

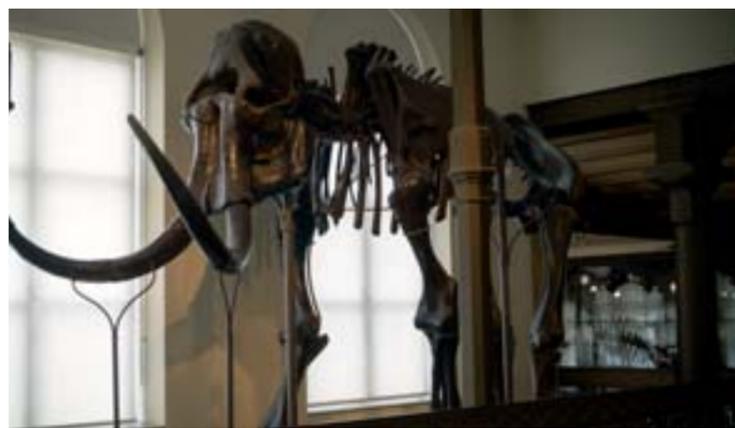
Égalité femmes hommes

Lors de négociations sur le « protocole égalité professionnelle dans la Fonction publique », la FSU a fait avancer certaines de ses revendications féministes et syndicales : mesures de lutte contre le harcèlement moral et sexuel, neutralisation de l'impact des congés familiaux sur la rémunération et les parcours professionnels, suppression du jour de carence en cas d'arrêt maladie lors de la grossesse, abondement de l'action sociale, etc.

Même si ce protocole comporte des insuffisances, la FSU a décidé de le signer pour acter les avancées et suivre l'application des mesures qu'il contient, cela ne vaut engagement que sur ce texte et n'empêchera évidemment pas de continuer à pointer les contradictions d'un gouvernement dont la politique va à l'encontre de l'égalité et des droits des femmes.

La FSU met en discussion avec toutes les fédérations de fonctionnaires, la construction d'une journée de riposte dans la Fonction publique au début de l'année 2019. ■

Benôit Teste



Ceux qui ont essayé de dégraisser par le passé s'y sont cassés les dents...

programmes du lycée Agir pour imposer d'autres choix

Le ministère a reçu les organisations syndicales, les associations de spécialistes et les personnels d'encadrement sur les projets. Le SNES-FSU consulte la profession jusqu'à fin novembre.

Le SNES-FSU a présenté un premier avis sur chacun de ces projets de programme. De manière générale, ils sont trop lourds pour les horaires impartis.

Certains posent des problèmes idéologiques et/ou de faisabilité. Difficile aussi d'apprécier des programmes sans connaissance des contenus et modalités d'évaluation au baccalauréat, même si des éléments ont été donnés en séance par les inspecteurs généraux présents (voir les comptes rendus sur le site du SNES-FSU).

Des points noirs

Les objectifs des nouveaux enseignements pluridisciplinaires n'ont jamais été discutés ailleurs que dans le secret



Contenu et faisabilité d'une part, trop ambitieux et parfois avec des objectifs obscurs de l'autre, les projets de programme risquent de creuser les inégalités pour les élèves.

des Groupes d'élaboration des projets de programmes.

Pour Humanités, littérature et philosophie, le programme indique que français et philosophie seraient « à part égale » mais ne donne aucune indication sur les activités des élèves. L'association thématique – période historique ne fonctionne pas dans les deux disciplines.

Pour histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques, une remise

à plat est nécessaire car le programme est très ambitieux et ne laisse pas de place à la géopolitique, à la géographie et aux sciences politiques. Quant à l'enseignement scientifique de tronc commun, son contenu est aride et les inquiétudes sont fortes quant à sa mise en œuvre avec tous les élèves de Première.

Les programmes disciplinaires ne sont pas non plus sans demander des améliorations. Le projet de spécialité

En l'état, la copie est à revoir

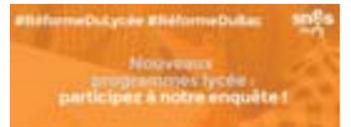
mathématique est d'un niveau tel qu'il mettra en difficulté les élèves des actuelles séries ES et L, alors que les mathématiques font partie des attendus de Parcoursup de la majorité des filières de l'enseignement supérieur. En histoire, les programmes sont marqués par l'entrée quasi exclusive par l'histoire politique au détriment des dimensions sociales, économiques ou culturelles.

En français, l'articulation entre grammaire et programme de littérature est à revoir ainsi que l'imposition d'un carnet de lecture qui serait évalué au baccalauréat. En SES, on constate une orientation libérale du programme et un cloisonnement disciplinaire qui ne correspond pas à l'identité de la discipline.

Et maintenant ?

La consultation en ligne du ministère est close depuis le 20 novembre. Les textes sont en cours d'amendements. Vous pouvez encore participer à la consultation du SNES-FSU (voir ci-contre), qui permettra de porter la voix de la profession lors des commissions spécialisées et du conseil supérieur de l'éducation qui auront lieu entre le 12 et le 19 décembre.

Les programmes seraient publiés en janvier. Les modalités d'épreuves du baccalauréat devraient commencer à



Donnez votre avis

Alors que la mobilisation continue contre la réforme du lycée et du baccalauréat, le SNES-FSU et le SNEP-FSU vous consultent sur les projets de programmes. Ils sont en ligne, accompagnés d'analyses, sur le site du SNES-FSU. Faire évoluer ces projets est une nécessité, il en va de notre conception de la formation des élèves et de celle du second degré.

Merci de bien vouloir renseigner individuellement ou collectivement cette enquête, si possible avant le 26 novembre. Chaque enquête (très courte !) porte sur un seul programme : si vous êtes concerné-e par plusieurs, relancez un nouveau questionnaire à partir du lien de fin de sondage. Envoyez aussi vos contributions individuelles ou collectives à l'adresse :

contenus@snfes.edu
www.snes.edu

être discutées en décembre. Faire évoluer les projets de programmes est une nécessité. ■ Valérie Sipahimalani, Sandrine Charrier

enseignements pluridisciplinaires Nouveau cheval de Troie de l'autonomie

La réforme du lycée introduit de nouveaux enseignements constitués en agrégats de plusieurs disciplines, la mise en œuvre se réduisant à des arbitrages locaux.

Les enseignements communs « sciences numériques et technologie » (Seconde), « enseignement scientifique » (cycle terminal général), les spécialités « humanités, littérature et philosophie »,

et « histoire-géographie-géopolitique-sciences politiques » (cycle terminal général), ou encore « physique-chimie et mathématiques » (STI2D, STL), seraient répartis entre les enseignants non pas en fonction des contenus à enseigner mais en fonction des personnels déjà en place.

Variables d'ajustement

Si certains projets de programmes flèchent plus ou moins une répartition des contenus entre disciplines, la plupart ne le font pas. La répartition des heures entre disciplines n'est pas

définie non plus. Il y a là une inversion de la logique de la gestion des moyens : alors que l'implantation des postes était jusque-là principalement pilotée par la structure et l'offre de formation des établissements, ce serait désormais la « ressource humaine » qui commanderait l'implantation de telle ou telle spécialité et la répartition des heures entre disciplines.

Le métier en question

En créant des situations de concurrence entre disciplines et enseignants, voire en forçant à la polyvalence lorsque la « rigueur budgétaire » rendra impossible une co-intervention pensée et organisée par les équipes, on voit poindre les multiples injonctions contradictoires qui créent les conditions d'un métier « empêché ». Comment envisager une formation de qualité quand on prévoit d'imposer à des non-spécialistes de traiter certaines parties de programme ? Doit-on refuser d'enseigner une autre matière au risque de perdre des heures ou son poste ?

Il ne fait pas de doute qu'une fois de plus, l'enseignement privé sous contrat saura tirer avantage de la mise en difficulté d'établissements publics qui n'auront pas les moyens humains d'ouvrir certaines spécialités. ■

Claire Guéville, Emmanuel Séchet

lycée professionnel Une réforme disruptive !

Comment les réformes de l'enseignement et de la formation professionnelle rompent avec un demi-siècle d'ambition.

Co-intervention, chef-d'œuvre, consolidation, Accompagnement personnalisé, préparations à l'orientation, à l'insertion ou à la poursuite d'études tels sont quelques-uns des dispositifs qui revaloriseraient, selon le ministre, les formations professionnelles des lycées. Dans ces lycées professionnels on développerait l'apprentissage, on créerait des sections de technicien supérieur, on leur donnerait le statut de « campus », bref, on ferait tout pour attirer les jeunes, pour renforcer leur possibilité d'insertion professionnelle tout en préservant les opportunités de poursuite d'études.

Le rêve quoi !

Et pourtant, la quasi-totalité des organisations syndicales des lycées professionnels s'opposent à ce projet, elles l'ont exprimé notamment le 12 novembre dans le cadre de la mobilisation intersyndicale pour l'Éducation. Au Conseil supérieur de l'éducation, elles ont obtenu un vote en opposition sur les projets de grilles horaires des bacs pro et du CAP.

Car le projet du gouvernement, en prévoyant des Secondes communes par familles de métiers, en réduisant les horaires d'enseignements notamment pour les disciplines générales, en fusionnant les bacs pro vente et commerce, en supprimant les sections de bac pro Gestion administrative, en développant des dispositifs « pseudo pédagogiques » qui vont mettre les enseignants et leurs élèves en difficulté, poursuit toujours le même objectif : réduire le nombre de postes dans la Fonction publique et en l'occurrence d'enseignants dans les lycées professionnels.

En parallèle, la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », portée par la ministre du Travail, confie la formation professionnelle aux branches professionnelles – c'est-à-dire au patronat –, exclut les organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique – en particulier la FSU – de la définition et de la conception des qualifications et des diplômes professionnels, promeut l'apprentissage jusqu'à 30 ans, reconstruit donc un espace de formation professionnelle pour jeunes et adultes où le service public n'aurait plus de place.

Le grand service public de la formation professionnelle n'est plus qu'une utopie. ■

Thierry Reugades



Ces enseignements vont créer des concurrences entre les disciplines et entre les enseignants.

Éducation à l'orientation : les vieilles recettes

L'éducation à l'orientation déjà préconisée en 1996 n'a jamais été mise en œuvre. Pourtant le MEN y revient et prétend la généraliser dans tous les établissements. La mission confiée à Nathalie Mons, présidente du CNEC et à Pascal Charvet, ancien directeur de l'Onisep, précise les objectifs : confier à des professeurs, documentalistes et CPE, « certifiés en orientation », la mission d'information et d'accompagnement des élèves dans leurs choix. Ces décisions ignorent délibérément les résultats de recherche sur les effets des programmes d'éducation à l'orientation, qui renforcent l'effet négatif de l'origine sociale sur les choix des élèves. Ces mesures qui nient la complexité des processus à l'œuvre dans l'orientation, s'accompagnent du démantèlement de l'Onisep et de la fermeture des CID ! Le SNES-FSU porte une autre conception plus ambitieuse et respectueuse des élèves, des familles et des missions des personnels.

Saint-Maixent : Noir c'est noir ! Lycée rural, lycée sacrifié

Le 12 novembre, les personnels du lycée du Haut Val de Sèvre de Saint-Maixent (79) se sont très fortement mobilisés avec un taux de grévistes atteignant 90 %. Comme dans de très nombreux établissements, ils ont voulu dire non à la réforme du lycée. Son application va se traduire par une



augmentation très sensible des effectifs par classe et entraînera, selon les projections présentées en conseil pédagogique, la perte d'au moins deux divisions puis trois en 2020 (12 divisions prévues en 2020 contre 16 classes actuellement). Les enseignants refusent les conséquences de cette logique comptable. Avant de rejoindre la manifestation départementale à Niort, ils ont marqué leur mécontentement en se réunissant, tous vêtus de noir, à l'entrée du lycée, à 8 heures.

violences scolaires Non au simple affichage sécuritaire

Les premières mesures du ministre ne sont pas à la hauteur des enjeux. Elles ne ciblent pas les véritables problèmes.



La réponse du ministre au phénomène « Pas de vague » est principalement répressive. Certes, il faut plus d'adultes dans les établissements... mais des personnels éducatifs notamment de vie scolaire, des psychologues de l'Éducation, des assistantes sociales ou des infirmières.

constituent trop souvent le lot des enseignants, CPE ou AED.

Les témoignages nombreux déjà reçus par le SNES-FSU dans le cadre de son enquête (www.snes.edu/Pas-devagues-Participez-a-l-enquete.html) pointent un vrai problème de gestion, de soutien, d'écoute. Ils disent aussi le besoin d'adultes plus nombreux et formés dans les établissements, permettant un travail d'équipe véritable.

Mettre le ministre en face de ses responsabilités

Or là non plus le ministre ne dit rien, glisse sur le manque de personnels de vie scolaire, de psychologues de l'édu-

cation, d'assistantes sociales, infirmières... Rien sur une médecine de prévention digne de ce nom, sur le rôle des CHSCT.

Bien au contraire, ce que le gouvernement s'apprête à faire c'est de supprimer des postes d'enseignants dans le second degré, affaiblir les CHSCT, réduire le nombre de personnels de vie scolaire.

Toutes réponses allant à l'encontre de ce qu'attendent les personnels.

La reconnaissance des difficultés du métier crûment révélées par le phénomène « Pas de vague » doit se traduire par des réponses adaptées, non l'affichage sécuritaire amplement diffusé par les différents ministres.

Le SNES-FSU poursuivra ses interventions sur ce dossier et diffusera largement les résultats de l'enquête pour mettre le ministre en face de ses responsabilités. ■ Frédérique Rolet



Tout signaler

Une enquête conditions de travail du ministère a montré en 2013 que 62 % des enseignants du second degré vivent des situations de tension avec le public et que 34,4 % ont subi une agression verbale. L'exposition aux violences et aux incivilités est donc bien connue de notre employeur... statistiquement. Mais sur le terrain, ces événements sont trop souvent invisibles, non pris en compte ou ignorés. Des outils administratifs existent pour laisser des traces, sortir du déni et obtenir protection et réparation.

Parallèlement au signalement d'incident qui met en cause les personnes et le cas échéant au dépôt de plainte avec demande de protection fonctionnelle, il faut utiliser les registres obligatoires de Santé et sécurité au travail ou de signalement d'un danger grave pour faire remonter ces situations en CHSCT où les représentants du SNES-FSU peuvent agir, pour impliquer la responsabilité de l'employeur et pour



forcer à la mise en œuvre d'une véritable prévention des risques professionnels. ■

Dans le déni

Il manque pourtant l'essentiel dans les propos de Jean-Michel Blanquer : la critique des méthodes de management privilégiant des indicateurs de pilotage technocratiques à la cohésion des équipes, se traduisant par le déni des difficultés rencontrées par les personnels dans les établissements, le manque criant de soutien des hiérarchies. Le renvoi à la responsabilité individuelle de problèmes professionnels, l'insuffisance de prise en charge collective en cas de phénomènes de violence

programmes collèges Repères annuels en vue

De nouveaux programmes de français, mathématiques et EMC parus au BO fin juillet sont applicables depuis la rentrée 2018.

Ces programmes seront complétés à la rentrée 2019 par des repères annuels de progression et des attendus de fin d'année pour lesquels le ministère a consulté la profession du 18 octobre au 11 novembre dernier.

Si le SNES-FSU demandait des repères annuels, et ce depuis la construction des nouveaux programmes du collège, quel regard peut-on porter sur les projets soumis à consultation ? En mathématiques, ces repères de progression ne présentent globalement pas de surprises même s'ils peuvent parfois sembler injonctifs. Les niveaux indiqués dans la partie « algorithmique

et programmation » correspondent à ceux de la certification PIX (plateforme pour l'évaluation et la certification des compétences numériques). La grande nouveauté réside dans les « attendus de fin d'année qui précisent les connaissances et les compétences que chaque élève doit acquérir ». Ceux-ci sont illustrés « d'exemples de réussite ». L'idée peut être intéressante, sous réserve qu'elle ne se transforme pas en liste de tests que les élèves devraient être capables de réussir.

Lourdes interrogations

Les repères en français suscitent davantage de réserves : il s'agit d'une suite de tableaux qui listent des items en cascade, accumulant des éléments qui ne sauraient former un tout. Où est le sens, où est la direction ? La partie « étude de la langue » constitue un retour vers des méthodes du passé qui ont prouvé leur inefficacité. Tout ce qui concernait la compréhension du



Des programmes élaborés sans transparence.

système de la langue a été gommé. En EMC : c'est avant tout le recadrage des programmes opéré en juillet qui pose problème avec la mise au second plan de la construction de l'esprit critique au profit de l'inculcation de « valeurs » et de « règles ».

Quoi qu'il en soit, la consultation ministérielle sera inexploitable : des questions trop larges ont été posées et tout le monde (enseignant ou pas) pouvait y répondre plusieurs fois.

Il y a encore beaucoup à faire pour élaborer des programmes dans la transparence, au collège comme au lycée, et pour construire de véritables consultations. ■ Sandrine Charrier

SNU Engagement obligatoire

Le candidat Macron promettait un « service militaire universel » obligatoire d'un mois. Finalement ce sera le Service national universel.

Ce « moment de cohésion visant à recréer le socle d'un creuset républicain » comportera un mois obligatoire puis une partie facultative pour les jeunes souhaitant s'engager dans la culture, la défense, l'environnement, l'aide aux personnes ou le tutorat. Des pistes avancées par la commission qui vient de rendre son rapport au Président peuvent inquiéter. Les annonces officielles seront faites en janvier.

L'Éducation nationale est chargée de ce dossier avec la nomination d'un secrétaire d'État auprès du ministre J.-M. Blanquer. Face au manque de moyens, le gouvernement tergiverse et ne prévoit une réelle obligation qu'en 2026 avec 800 000 appelés et quelques centaines de volontaires seulement en 2019.

Financement ?

Mais le budget 2019 ne prévoit pas un centime pour le SNU. À terme, neuf séquences annuelles de douze jours, pendant les vacances, en internat scolaire ou dans « des centres de formation, des structures de tourisme social ou encore des bâtiments à usage militaire », concerneraient 80 000 jeunes chacune. Devant la masse de 10 000 encadrants nécessaire, le gouvernement envisage

de mobiliser une main-d'œuvre à moindre frais : jeunes du service civique et étudiants de l'ÉSPÉ ou de l'ENA. Un surcoût officieux d'au moins 1,7 milliard serait à trouver au budget Éducation. On attend toujours une annonce officielle sur ce coût et son financement.

Citoyenneté et cohésion sociale ?

Pour chaque jeune, garçons et filles, le mois obligatoire de deux fois deux semaines en classe de Seconde est acté. Il se décompose en « un temps collectif » en internat pendant les vacances ou fin juin (quid de la reconquête du mois de juin ?) et d'une « mission d'intérêt général » hors temps scolaire. Présenté comme l'aboutissement du « parcours citoyen », le SNU serait nécessaire pour se présenter au bac et les étudiants de l'ÉSPÉ obligés de participer à l'encadrement pour valider leur diplôme. Une conception de l'engagement volontaire... bien coercitive ! L'éventualité, qui semble abandonnée, d'y intégrer les heures d'enseignement d'EMC témoigne de la faiblesse de la réflexion sur la formation citoyenne.

Un dispositif coercitif, qui ne se paye que de mots, ne peut pas incarner la cohésion républicaine quand les politiques menées détruisent les solidarités : école, santé, retraite... Le SNES-FSU refuse toute dénaturation de nos métiers et reste vigilant sur les droits des stagiaires et des personnels. Il porte une autre conception de l'engagement et de la formation citoyenne, dans laquelle le travail scolaire et éducatif au long cours à toute sa place. ■ Daniel Lecam

Colloque sur une culture technique

Le colloque « Une culture technique pour toutes et tous » a réuni une soixante de collègues, avec des universitaires, des responsables d'entreprises, le 15 novembre au lycée Dorian à Paris. Ce fut l'occasion d'affirmer la nécessité d'une véritable formation technologique du collège au lycée et même au-delà, qui s'appuierait sur les technicités des activités de production de biens et de services et sur la prise en compte des pratiques professionnelles, des outils, des métiers et du travail. Le SNES-FSU publiera prochainement les actes de cette journée. Voir la vidéo SNES-FSU sur Youtube « Colloque SNES-FSU : Une culture technique pour toutes et tous » (15/11/2018).

Hausse des effectifs : c'est officiel

La note d'information de la DEPP de novembre 2018 sur les effectifs du second degré confirme les données du SNES-FSU (www.alerte-effectifs.fr) : 32 100 élèves de plus en collège cette année. À la rentrée 2018, le nombre d'élèves en Sixième bilangue retrouve presque le niveau antérieur à la réforme du collège ; on note un recul de l'anglais/allemand. En ce qui concerne le handicap, la France progresse dans l'inclusion avec 7,7 % d'élèves supplémentaires en ULIS en collège. On ne peut que déplorer le manque d'accompagnement en moyens. Les taux de redoublement augmentent de 0,1 à 0,3 point pour atteindre 0,8 % en Sixième et 2,3 % en Troisième. À l'issue de la Troisième, l'orientation vers la voie professionnelle reste stable à 24,3 % (24,2 % en 2017).

En trompe-l'œil !

Une réclame du SE-UNSA Bouches-du-Rhône propose une « Journée spéciale Élections professionnelles et vote UNSA ». Au programme, après le vote, visite gratuite du musée Vasarely d'Aix-en-Provence offerte par le SE-UNSA. Nos amis esthètes semblent ignorer l'article 106 du code électoral qui stipule que « quiconque, par des dons ou libéralités en argent ou en nature, par des promesses de libéralités, de faveurs, d'emplois publics ou privés ou d'autres avantages particuliers, faits en vue d'influencer le vote d'un ou de plusieurs électeurs aura obtenu ou tenté d'obtenir leur suffrage (...) sera puni de deux ans d'emprisonnement et d'une amende de 15 000 euros ». Les esprits chagrins s'interrogeront sur le choix du lieu, à la gloire du maître de l'Art Optique, qui « exploite la faillibilité de l'œil à travers des illusions ou des jeux optiques ». Les votes de nos collègues ne sont pas à vendre. Le SNES-FSU n'a rien à offrir que le dévouement des militants, leur disponibilité, et leur travail syndical sérieux et reconnu.

le 12 novembre Journée d'action dans les académies

Près d'un enseignant sur deux a fait le choix de perdre une journée complète de salaire pour exprimer haut et fort le rejet des réformes Blanquer, pour s'opposer aux 2 650 suppressions de postes et pour exiger des moyens et du temps pour faire réussir tous les élèves dans des classes moins chargées. Le ministre, en difficulté pour convaincre l'opinion publique, puisque 72 % de nos concitoyens ont dit soutenir cette grève, s'ingénie à annoncer des taux de grévistes fantaisistes.

à Rennes Sous-évalué

Le rectorat n'a pu communiquer les taux de grévistes qu'en fin d'après-midi. L'application MOSART (pour MOdule de Saisie des Absences et Retenues sur Traitement) servant à collecter les informations des établissements était « en panne » une partie de la journée. Cette surchauffe du logiciel, inédite sous le climat breton, a bien fait sourire les collègues rassemblés dans les cortèges tant le succès de la journée était visible. La section académique dans ses échanges avec les militants des établissements a su très tôt le matin que la mobilisation allait être forte, de très nombreux pics à plus de 60 % étaient en effet constatés aussi bien en collège qu'en lycée. La réforme du lycée a mobilisé des collègues inquiets. Les nouveaux programmes élitistes, qu'il faut traiter avec moins d'heures, auront des conséquences désastreuses sur les conditions de travail et l'orientation des élèves. Les collègues des collèges pointaient la perspective intenable de classes plus chargées encore à la rentrée sous le poids des hausses d'effectifs et des suppressions de postes, les pressions aux heures supplémentaires et à l'inclusion tous azimuts ni régulée ni raisonnée. Plusieurs collègues ont d'ailleurs reconnu faire là leur première grève et ont trouvé dans les rassemblements de la bonne humeur, de la solidarité et de la détermination à poursuivre.

L'heure des bilans

Les gouvernements successifs depuis dix ans minorent à dessein l'ampleur des mouvements sociaux dans la Fonction publique et tout particulièrement dans l'Éducation où les modes de calcul



ont été pensés pour être minorer la réalité. Le nombre de collègues grévistes est comptabilisé au plus tard à 9 h 30. Le pourcentage est calculé en fonction de l'ensemble des personnels de l'établissement, chef d'établissement compris, et non des personnels attendus le jour dit. Cela ne peut que produire un taux de grévistes anormalement bas, tout particulièrement dans le second degré où les collègues ne débutent pas toutes et tous leur journée à 8 heures.

Le SNES-FSU exige que le ministère lève le voile sur la réalité des chiffres : ils échappent en effet à toute vérification puisque personne ne sait combien et quels établissements participent à l'échantillon de 9 h 30 qui sert à l'estimation nationale. Aucune information n'est d'ailleurs fournie par les services académiques sur le nombre de retenues sur salaire par journée d'action. Cela constituerait pourtant autant de données publiques avec des repères fiables pour engager le ministère à renoncer à ses estimations instantanées et farfelues. ■

Gwénaél Le Paih

Florilège...

- Près d'un enseignant sur deux en grève dans le second degré lundi 12 novembre 2018 (communiqué de presse du SNES-FSU).
- 72 % des sondés estiment cette grève justifiée. (Sondage Odoxa pour les titres de la presse régionale.)
- Des chiffres :
 - ▶ à Lyon, la manifestation a réuni 2 500 personnes ;
 - ▶ à Nantes, entre 1 200 et 1 500 personnes ;
 - ▶ à Saint-Étienne, un millier de personnes ;
 - ▶ à Angers, 600 personnes se sont mobilisées.
- L'image des professeurs :
 - ▶ 73 % des Français les jugent « compétents » ;
 - ▶ 62 % les considèrent « soucieux des élèves » ;
 - ▶ 57 % les trouvent « travailleurs » ;
 - ▶ 58 % les estiment « dévoués ».

à Marseille Lycée : publicité mensongère

Le second degré faisait l'essentiel de la manifestation marseillaise, et les lycées étaient en première ligne. Les masques tombent sur une réforme du baccalauréat et du lycée que le ministre vend aux familles à grand renfort de démagogie : libre choix, lycée à la carte... Mais les professeurs, les proviseurs, les inspecteurs et jusqu'aux personnels administratifs, qui s'activent en coulisse pour préparer la rentrée 2019, voient eux l'envers du décor ! Année scolaire dévorée par les épreuves incessantes du baccalauréat, choc de complexification, options sacri-

fiées car dévalorisées au baccalauréat, séries technologiques menacées d'extinction du fait de la suppression des enseignements obligatoires en Seconde, mise en concurrence des enseignements, impossibilité de planifier et d'anticiper la structure pédagogique de l'établissement, nouveaux programmes en décalage avec les horaires, casse-tête des emplois du temps... Le lycée Blanquer est un lycée en kit, et les parcours de formations sont à monter soi-même. Quelles sont les familles qui y retrouveront leurs petits ? ■

Laurent Tramoni

à Créteil Mon bahut va craquer



Les grévistes étaient nombreux les 9 octobre (près de 35 %) et 12 novembre (40 %) pour pointer du doigt le manque d'effectifs.

Alors qu'on compte plus de 15 000 élèves supplémentaires dans les collèges depuis 2007, le nombre d'heures accordées par élève a régulièrement baissé. En cause : les suppressions de postes de la période Sarkozy et les créations insuffisantes sous Hollande, compensées par des embauches de près de 4 000 contractuels, soit 20 % des professeurs dans le 93 !

Même constat en lycée : dans notre département, on compte 6 000 élèves supplémentaires depuis 2007, soit l'équivalent de six lycées. Or, la Région

a ouvert seulement deux lycées en dix ans. Conséquences prévisibles : des classes surchargées (35 élèves voire plus), des problèmes d'insécurité, des préfabriqués installés en catastrophe, insuffisants et inconfortables. Malgré l'annonce d'un plan de construction de lycées, les problèmes sont loin d'être réglés. Car même si le bâti suit, encore faut-il que l'État nomme des personnels en nombre suffisant. Difficile dans une période de suppression de postes...

Dans les prochains mois, les collègues vont poursuivre leurs actions pour obtenir un plan de développement du système éducatif en phase avec les besoins réels. ■

Mathieu Logothetis

en Guyane Détermination

Le SNES et la FSU, rassemblés dans une intersyndicale large, ont relayé l'appel à la grève du 12 novembre. Un rassemblement était prévu devant le rectorat à Cayenne et à l'inspection académique de Saint-Laurent. Si les mots d'ordre nationaux ont été repris, les problématiques locales sont aussi déclinées : constructions scolaires insuffisantes, milliers de jeunes n'ayant toujours pas accès à la scolarisation

obligatoire (près d'un jeune sur deux quitte l'école sans qualification).

Agir pour obtenir des résultats

Nos organisations syndicales n'ont cessé de dénoncer cette éducation au rabais qui perdure depuis de trop nombreuses années et le projet Blanquer organise, ni plus ni moins, la destruction généralisée de l'École publique. C'est encore les plus fragiles qui seront pénalisés et la Guyane ne sera pas épargnée.

Devant l'inertie du recteur qui n'a pas jugé bon d'engager le dialogue, la grève a été reconduite le 13 novembre ainsi que le blocage du rectorat. Un

cahier de revendications établi a donné lieu à une négociation de 5 heures. Le mépris affiché par le recteur qui n'a pu apporter aucun engagement ferme, a provoqué un durcissement du mouvement et a conduit l'intersyndicale à rencontrer le chef de cabinet du secrétaire d'État, M. Attal, en visite en Guyane. Après cinq jours de grève et de blocage du rectorat de Guyane, l'intersyndicale a signé un protocole de fin de conflit. Ainsi le recteur et le ministre actent que nos revendications sont légitimes et que notre académie de Guyane est en grande difficulté.

Les engagements pris par le recteur montrent bien que les carences (volontaires ou par manque de moyens) ont des conséquences désastreuses sur : les conditions de travail des personnels, les conditions de scolarisation des jeunes, la réussite scolaire de la jeunesse de Guyane, le développement massif de la précarité.

Cette mobilisation unitaire a démontré qu'ensemble nous sommes en mesure de faire évoluer la situation. Bien sûr nous ne sommes pas dupes et nous devons suivre scrupuleusement l'avancement des engagements pris.

C'est à ce prix que nous serons en mesure de faire grandir l'École en Guyane. ■

Sarah Ebion



logement Après l'effroi, le temps est à l'action !

L'effondrement meurtrier de plusieurs immeubles insalubres à Marseille, le 5 novembre dernier, nous rappelle que le mal-logement peut tuer.

nuisibles... ou au délabrement, comme à Marseille.

Un marché du logement qui pénalise les plus fragiles

Si de telles situations existent et perdurent, c'est avant tout parce que les loyers du secteur privé ont augmenté sans commune mesure depuis les années 1980, pour le grand bonheur des propriétaires bailleurs. Les dépenses de logement pèsent très lourd dans le budget des plus pauvres, les 10 % des ménages les plus modestes y consacrent ainsi près de 42 % de leurs revenus. Dans les zones les plus tendues, si on n'a pas accès à l'habitat social et que l'on ne perçoit pas des revenus élevés, voire très élevés, impossible de louer un logement décent. Face à l'insuffisance de logements sociaux, de nombreux ménages n'ont pas d'autres choix que de se contenter de logements trop petits ou en mauvais état. Et il existe une offre



Comme ici à Paris, dans le quartier de la Goutte-d'Or, l'étauyage ne suffit plus. Ce sont des dizaines de milliers de logements sociaux qu'il incombe à la puissance publique de faire construire.

ceux qui ne peuvent fournir de papiers en règle ou de bulletins de paie, des logements indignes à des tarifs parfois plus élevés que les prix du marché...

Des moyens pour agir

La loi du marché s'applique de façon implacable : l'insuffisance de l'offre autorise à louer n'importe quoi à des prix démesurés. Pourtant, les pouvoirs publics disposent d'un arsenal juridique leur permettant de ne pas laisser les locataires les plus fragiles à la merci des bailleurs les plus indécents. Un premier outil est la procédure de mise

en péril ou d'insalubrité : lorsqu'un immeuble menace de s'effondrer, par exemple, le préfet ou le maire ont la possibilité d'obliger les propriétaires à engager les travaux nécessaires ; dans les situations les plus graves, ceux-ci sont même susceptibles d'être poursuivis en justice et condamnés à de lourdes amendes, voire des peines de prison. Deuxième outil, les permis de louer : dans les zones les plus dégradées, les communes peuvent conditionner toute signature de bail à un contrôle préalable. Troisième outil, les mesures d'expropriation pour les loge-

Marseille : le drame de l'insalubrité

Le 5 novembre dernier, deux immeubles marseillais du quartier de Noailles s'effondraient, faisant huit victimes. Ce drame aurait sans doute pu être évité si les pouvoirs publics avaient pris leurs responsabilités et s'étaient saisis de l'arsenal législatif à leur disposition pour mettre fin aux affaires juteuses des marchands de sommeil. Un rapport publié en 2015 faisait en effet état de 40 000 logements potentiellement indignes dans la cité phocéenne et demandait que soient prises des mesures incitatives et coercitives afin que les propriétaires réalisent les travaux nécessaires à la sécurité des habitants. Dans le quartier de Noailles, près de la moitié des logements sont indécents ou dégradés et plusieurs centaines d'immeubles présentent un véritable danger.

ments considérés comme irrémédiablement insalubres. Au-delà de ces procédures d'urgence, la meilleure arme face aux marchands de sommeil reste l'augmentation de l'offre de logements sociaux et la mise en place d'un véritable plafonnement des loyers pour les bailleurs privés. Bref, face à l'urgence vitale que représente aujourd'hui le mal-logement dans de nombreux quartiers, il faut agir, vite ! ■

Clarisse Guiraud

Pourtant, ce n'est pas une fatalité, les pouvoirs publics disposent des moyens pour faire face à la dangerosité des logements.

C'est sans doute une des pires conséquences de la pauvreté que ne pas pouvoir se loger de façon décente et en toute sécurité. D'après le rapport de la Fondation Abbé-Pierre publié en 2018, plus de deux millions de personnes vivent

L'État estime qu'il y a aujourd'hui 450 000 logements indignes en France

dans un logement où il manque au moins un des éléments nécessaires au confort le plus élémentaire : eau courante, douche, WC intérieurs, coin cuisine ou moyen de chauffage. Et une partie d'entre eux habitent dans un logement qui met en péril leur santé, voire leur vie, avec des risques liés au plomb, à des circuits électriques défectueux qui peuvent provoquer des incendies, à la présence d'animaux

conséquente en la matière, puisque l'État estime qu'il y a aujourd'hui 450 000 logements indignes en France. Les propriétaires peu scrupuleux n'ont pas vraiment intérêt à engager de coûteux travaux pour améliorer les choses, puisqu'il se trouve toujours des locataires suffisamment démunis pour accepter de vivre dans les pires taudis. Les marchands de sommeil font leur beurre en louant aux plus précaires, à

fiscalité écologique Carton jaune

En octobre, l'INSEE annonçait une hausse du pouvoir d'achat des ménages de 1,3 % pour 2018. C'est toujours mieux que les baisses des années 2012 et 2013.

Un mois plus tard, cette donnée très globale est contredite par la colère des gilets jaunes déclenchée par l'augmentation des prix des carburants.

Pour calculer l'évolution du pouvoir d'achat, l'INSEE compare le revenu disponible des ménages et l'inflation. Dès que cette dernière augmente moins que le revenu, le pouvoir d'achat augmente. Mais ce n'est qu'une moyenne, tous les ménages n'ont pas vu leurs revenus augmenter dans l'année, les prix n'augmentent pas tous au même rythme et les ménages ne consomment pas tous de la même manière et n'ont pas les mêmes contraintes. Ceux qui se sont installés en périphérie des villes, loin de leur lieu de travail et des réseaux de transport en commun, sont plus que d'autres touchés par l'augmentation du prix des carburants. Or, le prix du gasoil a augmenté de 20 % en un an en raison de l'augmentation du prix du baril, mais aussi du rattrapage de la fiscalité du gasoil sur celle de l'essence (qui elle aussi augmente).

citer les ménages et les entreprises à se défaire des véhicules diesels et à se détourner des énergies carbonées et de l'usage quotidien des véhicules individuels à moteur à explosion. Le gouvernement fait comme si les ménages étaient tous dans la capacité d'arbitrer à une échelle relativement brève. Or, pour de nombreuses personnes, la dépense en carburant est peu ou non compressible. Elle s'ajoute à d'autres dépenses incompressibles (loyers, remboursements, assurances) qui représentent déjà plus de 60 % du revenu disponible des plus pauvres, qui par ailleurs ne bouclent pas leurs fins de mois.

Cadeaux fiscaux aux plus riches

Urgences Cette fronde n'est pas sans lien avec les autres choix du gouvernement qui a fait reculer la redistributivité du système fiscal avec la suppression de l'ISF et la création d'une flat tax qui induit un taux de prélèvement sur les revenus du patrimoine plus faible que sur les revenus du travail.

Il faut pourtant engager d'urgence la transition écologique, et la fiscalité en est un des outils.

Mais, pour le SNES et la FSU, pour qu'une fiscalité écologique soit acceptée par toutes et tous, des mécanismes de redistribution, de subventions, simples et lisibles doivent être créés, notamment pour les ménages les moins favorisés. Et la progression du pouvoir d'achat des salariés doit résulter d'un autre partage entre travail et capital et non du siphonnage des ressources de la protection sociale. ■

Hervé Moreau

retraités vs Macron Le bras de fer continue

Les 9 organisations syndicales et associations de retraités se félicitent du succès des mobilisations d'octobre contre le mépris et la politique inique du gouvernement.

Deux avancées notoires sont à remarquer : un très bon relais des médias et la participation de retraités du monde agricole, d'associations de commerçants et d'artisans, et du pôle des retraités de la Fonction publique. Cet élargissement témoigne de la colère des retraités et de l'inscription des mobilisations dans le mouvement social.

Mais le gouvernement et sa majorité s'entêtent à ne pas répondre. Le « groupe des 9 » a donc décidé de poursuivre en occupant le terrain et en

interpellant publiquement le gouvernement par une série d'initiatives : mener chaque semaine des actions (distributions de tracts, réunions publiques, conférences de presse...).

Ils s'obstinent, nous aussi !

Tout d'abord, le groupe des 9 attend la réponse du président du groupe parlementaire LRM à sa demande d'entrevue. Si le silence persiste, la lettre sera rendue publique.

Une opération « Étrennes de riches, étrennes de retraités », comparant les mesures qui frappent les retraités et celles dont bénéficient les privilégiés de ce pays, sera menée avant les fêtes.

À Paris, un rassemblement est prévu le 18 décembre à 14 h 30 devant le ministère des Finances, afin de rappeler les revendications des retraités et leur colère.

Enfin, le « groupe des 9 » fixera



prochainement la date d'une mobilisation nationale qui aura lieu au début de l'année 2019 en lien avec une initiative européenne retraitée.

Les retraités sont plus que jamais déterminés à défendre les droits acquis au cours de leur vie de travail. ■

Marjolène Cahouet

JE ME SYNDIQUE AU SNES-FSU — DEMANDE D'ADHÉSION

Coupon à remettre au représentant du SNES-FSU de votre établissement ou à envoyer au siège du SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

Nom _____
 Prénom _____
 Sexe H F Date de naissance _____
 Adresse _____
 Complément d'adresse _____
 CP _____ Localité _____
 Courriel _____
 Téléphone _____
 Catégorie _____ Échelon _____
 Discipline _____
 Nom de l'établissement _____
 CP étab. _____ Ville étab. _____

ADHÉREZ EN LIGNE

sur www.snes.edu

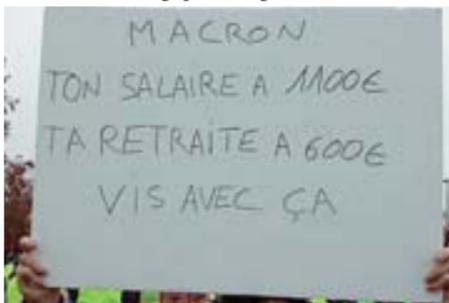
Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre au trésorier de votre établissement ou payer en ligne si vous le souhaitez.

Cliquez sur « Adhérez au SNES »



Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements en parvenant au SNES-FSU avant le 15 octobre. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

Encore la « liberté de choix »... Le gouvernement présente cela comme une mesure écologique. Il s'agirait d'in-



À Nantes, comme ailleurs, la colère des « gilets jaunes » se nourrit de la politique antisociale de Macron.

